

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 Date d'établissement: 19/11/2014
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 07/11/2023

Page 1 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: HYDRO SUPER 25 WG
Composition: Hydroxide de cuivre 25% WG (sous forme de cuivre métallique)
Numéro d'enregistrement: 9778P/B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Fongicide agricole à usage professionnel.

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Albaugh Europe Sàrl,
World Trade Center Lausanne
Avenue Gratta-Paille 2
1018 Lausanne
Suisse

Distributeur:
Certis Belchim NV
Technologielaan 7
B- 1840 Londerzeel - Belgium
T +32 (0)52 30 09 06
F +32 (0)52 30 11 35
info@certisbelchim.com
www.certisbelchim.com

Téléphone: + 41 21 799 9130
Fax: + 41 21 799 9139
E-mail: sdsalbaugh.eu
Site internet: www.albaugh.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: (Disponible 24 heures)

Pour tout conseil en cas d'urgence médicale, d'incendie ou de déversements importants, appeler le: +44 (0) 1235 239 670

Disponibilité: 24 h sur 24

Fuseau horaire: GMT

Langue(s) de l'assistance téléphonique: Anglais et toutes les langues européennes

Centre antipoison: 070/245.245

Disponibilité: 24 h sur 24

Fuseau horaire: HEC

Langue(s) de l'assistance téléphonique: français, néerlandais

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. 4: Nocif par inhalation.

Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 Date d'établissement: 19/11/2014
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 07/11/2023

Page 2 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

Mentions de danger:

- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P261 Éviter de respirer les poussières et les brumes de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P401 Stocker à température ambiante.

Phrases EUH:

- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient:

trihydroxychlorure de dicuivre

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPa1: Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent.

Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est M01.

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

SPo: Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à la Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 Date d'établissement: 19/11/2014
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 07/11/2023

Page 3 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
Index No: 029-017-00-1 CAS No: 1332-65-6 CE No: 215-572-9 Registration No: 01-2119966120-46-XXXX	trihydroxychlorure de dicuivre	25 %	Acute Tox. 3, H301 - Acute Tox. 4, H332 - Aquatic Acute 1, H400 (M=10) - Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	: ETA = 2.83 mg/l (ATP 17) : ETA = 299 mg/kg pc (ATP 17)
CAS No: 9043-30-5 CE No: 500-027-2	Isotridecanol, ethoxylated	<5%	Acute Tox. 4, H302 - Eye Dam. 1, H318	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premiers soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Les symptômes et les effets indiqués dans cette section se réfèrent à un scénario d'exposition accidentelle

En cas d'inhalation :

Possible irritation des muqueuses et la gorge, peut entraîner de la toux. Aucun effet différé attendu.

En cas de contact cutané :

Irritations, gonflements et rougeurs possibles. Aucun effet différé attendu.

En cas de contact oculaire :

Irritations sévères, gonflements et rougeurs possibles. Peut provoquer de graves lésions oculaires potentiellement irréversibles.

En cas d'ingestion :

Irritation gastro-intestinale, nausée, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée. En cas d'ingestion massive, des saignements digestifs, une hémolyse, un état de choc, une atteinte du foie et des reins peuvent survenir. Aucun effet différé attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 Date d'établissement: 19/11/2014
Version 3 (substitue a la version 2) Date de révision: 07/11/2023

Page 4 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale. Éviter la contamination des systèmes d'évacuation d'eau, des eaux superficiels ou souterraines, du sol et du sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 Date d'établissement: 19/11/2014
Version 3 (substitue a la version 2) Date de révision: 07/11/2023

Page 5 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
E1	ENVIRONMENTAL HAZARDS - Hazardous to the Aquatic Environment in Category Acute 1 or Chronic 1	100	200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Fongicide agricole à usage professionnel.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Solide

Couleur: Bleu.

Odeur: Légère, caractéristique

Seuil olfactif: Non applicable

Point de fusion: L'hydroxide de cuivre se décompose à 229°C sans atteindre son point de fusion

Point de congélation: Non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable

Inflammabilité: Non applicable

Limites inférieure d'explosion: Non disponible

Limites supérieure d'explosion: Non disponible

Point d'éclair: Non applicable

Température d'auto-inflammation: >174 °C

Température de décomposition: >173 °C

pH: 7.6 (1%)

Viscosité cinématique: Non applicable (Non pertinent pour ce type de produit)

Solubilité: Non soluble, mais forme une suspension stable dans l'eau aux doses recommandées

Hydro solubilité: Hydroxide de cuivre: 0.51 mg/l (20°C, Ph=6.5)

Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Log kow=0.44

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 Date d'établissement: 19/11/2014
Version 3 (substitue a la version 2) Date de révision: 07/11/2023

Page 6 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

Pression de vapeur: Non applicable (Non pertinent pour ce type de produit)
Densité absolue: Non applicable
Densité relative: 0.74 g/cc
Densité de vapeur relative: Non applicable
Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations.

Information with regard to physical hazard classes

Substances et mélanges explosibles:

Propriétés explosives: Non explosif.

Matières solides comburantes:

Propriétés comburantes: N'est pas un agent comburant.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présentent possibilité de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter.

Eviter tout type de manipulation incorrecte

10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

a) toxicité aiguë;

DL50 (orale, rat) : >2000 mg/kg p.c.

DL50 (cutanée lapin) : >2000 mg/kg p.c.

CL50 (inhalation, rat) : 2.97 mg/l

Produit classé:

Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4: Nocif par inhalation.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Oral) = 252 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Données non concluantes pour la classification.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 Date d'établissement: 19/11/2014
Version 3 (substitue a la version 2) Date de révision: 07/11/2023

Page 7 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

e) mutagénicité sur les cellules germinales;
Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;
Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;
Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

Voies d'exposition possibles, symptômes et effets sur la santé à court terme et à long terme

Inhalation : Il existe un risque faible d'exposition par inhalation
Symptômes et effets à court terme : Symptômes légers d'irritation nasale ou d'écoulement nasal possibles.
Symptômes et effets à long terme : Aucun effet à long terme après une exposition prolongée ou répétée ne peut être démontré.

Contact oculaire : Il existe un risque d'exposition par contact oculaire
Symptômes et effets à court terme : Irritations sévères, gonflements et rougeurs possibles.
Symptômes et effets à long terme : Peut provoquer de graves lésions oculaires potentiellement irréversibles après une exposition prolongée ou répétée.

Contact cutané : Il existe un risque d'exposition par contact cutané.
Symptômes et effets à court terme : Irritations, gonflements et rougeurs possibles
Symptômes et effets à long terme : Aucun effet à long terme après une exposition prolongée ou répétée ne peut être démontré.

Ingestion: Il existe un risque faible d'exposition accidentelle par ingestion.
Symptômes et effets à court terme: Éventuels effets gastro-intestinaux sans gravité.
Symptômes et effets à long terme : Aucun effet à long terme après une exposition prolongée ou répétée ne peut être démontré.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Toxicité aiguë

CL50 poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i> (96 h) :	1,5 mg de cuivre dissous /l (données sur le mélange)
CE50 invertébrés aquatiques, <i>Daphnia magna</i> (48 h) :	0,027 mg de cuivre dissous /l (données sur la substance active))
EbC50 algues, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (72h) :	0,132 mg de cuivre /l (données sur le mélange)
DL50 oiseaux, <i>Coturnix coturnix japonica</i> :	173 mg/kg pc (sur base de données de la substance active)
DL50 abeilles, orale, <i>Apis mellifera</i> (48h) :	39 µg s.a./abeille (données sur le mélange)
DL50 abeilles, contact, <i>Apis mellifera</i> (48h) :	>100 µg s.a./abeille (données sur le mélange)

12.2 Persistance et dégradabilité.

L'ion cuprique est présent naturellement dans l'environnement et n'est pas dégradable.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 Date d'établissement: 19/11/2014
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 07/11/2023

Page 8 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

L'ion cuprique a le potentiel de s'accumuler dans le sol. L'usage de ce produit aux doses recommandées n'augmente pas de manière significative la teneur en cuivre du sol.

12.4 Mobilité dans le sol.

L'ion cuprique est peu soluble dans le sol aux niveaux normaux de pH et par conséquent est peu mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

N° ONU: 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT TRIHYDROXYCHLORURE DE DICUIVRE), 9, GE III, (-)

IMDG: UN 3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT TRIHYDROXYCHLORURE DE DICUIVRE), 9, GE III, MARINE POLLUTANT

OACI/IATA: UN 3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT TRIHYDROXYCHLORURE DE DICUIVRE), 9, GE III

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 9

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 Date d'établissement: 19/11/2014
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 07/11/2023

Page 9 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Oui



Dangereux pour l'environnement

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-A,S-F

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Étiquettes: 9



Numéro de danger: 90

Dispositions pour le transport en vrac ADR:

VC1 Carriage in bulk in sheeted vehicles, sheeted containers or sheeted bulk containers is permitted.

VC2 Carriage in bulk in closed vehicles, closed containers or closed bulk containers is permitted.

Procéder conformément au point 6.

ADR LQ: 5 kg

IMDG LQ: 5 kg

ICAO LQ: 30 kg B

Note: Lorsqu'ils sont transportés dans des emballages de 5kg ou moins (ONU 3077) ces matières sont exemptes des principales exigences réglementaires en matière de transport conformément à la Provision spéciale 375 du règlement ADR, Section 2.10.2.7 du code IMDG, et la Provision spéciale A197 du règlement IATA.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

IBC Code: IBC08

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Révision : mise à jour conformément au règlement 878/2020.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

HYDRO SUPER 25 WG



Version 1 **Date d'établissement: 19/11/2014**
Version 3 (substitue a la version 2) **Date de révision: 07/11/2023**

Page 10 de 10
Date d'impression: 07/11/2023

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.